

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,
- Vu l'arrêté du 25 mai 1987 portant création du D.I.U NEURO UROLOGIE, modifié par les arrêtés du 06 juillet 1992 et 29 mai 2000,
- Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 02 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine,

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2017-2018, un jury d'examen pour le D.I.U NEURO UROLOGIE

Article 2 : Le jury est présidé par les Professeurs AMARENCO Gérard et Professeur CHARTIER KASTLER Emmanuel (PU-PH) ou leurs représentants

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

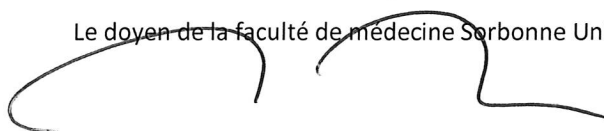
Professeur ROBAIN Gilberte (PU-PH)
Docteur LE BRETON Frédérique (PH)
Docteur CIUOFU Calin (PH)
Docteur CHARLANES Audrey (CCA)
Docteur CHESNEL Camille (CCA)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 14 juin 2018

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université



Bruno RIOU